

## SOUSCRIPTEUR

Je soussigné(e) :  Monsieur  Madame  Mademoiselle

N° client : ..... Nom Contrat : .....

Nom : ..... Numéro Contrat : .....

Prénom : ..... Email : .....

Je souhaite effectuer un arbitrage en sortie du fonds Garantie Long Terme vers la SCI Primonial CAPIMMO :

d'un montant de : ..... €

Je souhaite effectuer un versement vers la SCI Primonial Capimmo :

par prélèvement depuis mon compte GRESHAM Banque n°  par chèque à l'ordre de GRESHAM

d'un montant de : ..... €

### Origine économique des fonds investis dans le cadre de ce versement :

Succession / Donation  Vente immobilière  Epargne constituée grâce au cumul des revenus professionnels

Vente d'un patrimoine professionnel (société, étude, ...)  Autre (à préciser) :

En fonction du montant du versement, un justificatif d'origine des fonds vous sera demandé préalablement à la réalisation de l'opération.

**\* Prolongation de notre offre SCI Primonial Capimmo : jusqu'au 31 juillet 2016, pour tout investissement sur la SCI Primonial Capimmo, une attribution de parts gratuites sera effectuée, équivalente à 1 % du montant versé.**

Les valeurs des parts des unités de compte peuvent varier à la hausse comme à la baisse, seul le nombre de parts est garanti. Je reconnais avoir pris connaissance, préalablement à cette opération, des caractéristiques principales du support, disponibles auprès de mon Conseiller Patrimonial GRESHAM Banque Privée, du siège de GRESHAM et sur le site [www.gresham.fr](http://www.gresham.fr). J'ai bien noté que l'horizon de placement minimum conseillé est de 8 ans pour la SCI Primonial Capimmo, ce qui peut ne pas correspondre à ma situation personnelle : dans ce cas, je suis invité à prendre contact avec mon Conseiller Patrimonial GRESHAM Banque Privée.

**Cette opération, réalisée sans l'assistance et le conseil de votre Conseiller Patrimonial, relève de votre seule responsabilité, le support sélectionné par vos soins pouvant être différent de ceux préconisés par votre Conseiller en fonction de votre profil, lors de la souscription du contrat ou lors d'une précédente opération sur ce contrat.**

Les informations communiquées sont strictement confidentielles et réservées à une utilisation interne. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.

### Cadre réservé à la Compagnie

Versement de : ..... Chèque n° : ..... Banque : .....

Nom du CP : ..... Code du CP : ..... NC : .....

Fait en 2 exemplaires :

Le :

Signature :

(Signature précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé")

## AVENANT D'INVESTISSEMENT SPECIFICITES LIEES AU SUPPORT SCI PRIMONIAL CAPIMMO

Je reconnais être informé (e) :

- que le présent document constitue un avenant aux Conditions Générales valant Note d'Information à mon contrat
- que dès signature du présent document, il fera partie intégrante de mon contrat, par ailleurs déjà composé des Conditions Générales valant Note d'Information et des Conditions Particulières signées par GRESHAM ainsi que, le cas échéant, de la (ou des) précédente(s) demande(s) d'avenant.

### Article 1. Présentation et champ d'application

Le support *Primonial CAPIMMO* est un support en unité de compte représentatif de parts sociales de la Société Civile Immobilière à Capital Variable *Primonial CAPIMMO* géré par *Primonial Real Estate Investment Management (PREIM)*.

Cette unité de compte est régie par les règles applicables aux unités de compte décrites dans les Conditions Générales valant Note d'Information du contrat concerné. Cependant, elle répond également, en complément ou en remplacement, aux règles spécifiques définies dans le présent document.

**Comme pour toute unité de compte, GRESHAM ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**

### Article 2. Modalités d'investissement

Pour investir sur *Primonial CAPIMMO*, le souscripteur doit obligatoirement faire parvenir à l'assureur : la présente demande complétée, datée et signée ainsi que le bulletin d'investissement.

**Une demande d'avenant devra être remplie par contrat concerné. Ce support n'est pas éligible aux mineurs, aux majeurs protégés et aux résidents situés hors de France ou quel que soit leur lieu de résidence aux personnes considérées comme US Persons au sens des règles applicables aux États-Unis d'Amérique dites « Regulation S ».**

### Article 3. Frais

**Par dérogation à l'article « Frais » des Conditions Générales valant Note d'Information du contrat concerné, les articles suivants sont modifiés :**

#### 3.1 Frais à l'entrée et sur versements

Par versement ou arbitrage, il sera prélevé par l'Assureur, 2 % de la prime versée ou du montant arbitré sur le support *Primonial CAPIMMO*. Ces frais sont acquis à la SCI.

#### 3.2 Frais de gestion de la SCI

1,60 % HT de l'actif brut réévalué des actifs de la SCI (inclus dans la VL). Le détail des frais attachés à la gestion financière est exposé dans la brochure commerciale disponible auprès de votre Conseiller Patrimonial, du siège de GRESHAM et sur le site [www.gresham.fr](http://www.gresham.fr).

### Article 4. Règles de gestion du contrat en cours de vie de l'unité de compte / compatibilité avec l'unité de compte *Primonial CAPIMMO*

Les options suivantes, éventuellement présentes au sein du contrat concerné par la présente demande, sont incompatibles avec l'unité de compte *Primonial CAPIMMO* :

- avance : aucune avance ne peut être accordée tenant compte de la valeur de cette unité de compte
- options de gestion : investissement progressif ou dynamisation des plus-values.

En revanche, il est possible pour le souscripteur de demander la mise en place d'une garantie décès optionnelle prévue dans la version 4 des contrats Concordances ou pour tout autre contrat de la gamme Concordances dans l'avenant dit *Advance 4*.

La sortie en parts de *Primonial CAPIMMO* ne pouvant pas s'effectuer dans les conditions prescrites par la loi (parts négociables et ne conférant pas de droit de vote à l'Assemblée Générale des actionnaires d'une société inscrite à la cote officielle d'une bourse de valeurs), le souscripteur ou le bénéficiaire ne pourra dans tous les cas obtenir qu'un règlement en espèces.

Les Conditions Générales valant Note d'Information du contrat visé par la présente demande ne sont pas autrement modifiées.

Fait à ....., le

**Signature obligatoire :**  
(Signature précédée de la mention  
manuscrite « lu et approuvé »)

## SOUSCRIPTEUR

Je soussigné(e) :  Monsieur  Madame  Mademoiselle

N° client : ..... Nom Contrat : .....

Nom : ..... Numéro Contrat : .....

Prénom : ..... Email : .....

Je souhaite effectuer un arbitrage en sortie du fonds Garantie Long Terme vers la SCI Primonial CAPIMMO :

d'un montant de : ..... €

Je souhaite effectuer un versement vers la SCI Primonial Capimmo :

par prélèvement depuis mon compte GRESHAM Banque n°  par chèque à l'ordre de GRESHAM

d'un montant de : ..... €

### Origine économique des fonds investis dans le cadre de ce versement :

Succession / Donation  Vente immobilière  Epargne constituée grâce au cumul des revenus professionnels

Vente d'un patrimoine professionnel (société, étude, ...)  Autre (à préciser) :

En fonction du montant du versement, un justificatif d'origine des fonds vous sera demandé préalablement à la réalisation de l'opération.

**\* Prolongation de notre offre SCI Primonial Capimmo : jusqu'au 31 juillet 2016, pour tout investissement sur la SCI Primonial Capimmo, une attribution de parts gratuites sera effectuée, équivalente à 1 % du montant versé.**

Les valeurs des parts des unités de compte peuvent varier à la hausse comme à la baisse, seul le nombre de parts est garanti. Je reconnais avoir pris connaissance, préalablement à cette opération, des caractéristiques principales du support, disponibles auprès de mon Conseiller Patrimonial GRESHAM Banque Privée, du siège de GRESHAM et sur le site [www.gresham.fr](http://www.gresham.fr). J'ai bien noté que l'horizon de placement minimum conseillé est de 8 ans pour la SCI Primonial Capimmo, ce qui peut ne pas correspondre à ma situation personnelle : dans ce cas, je suis invité à prendre contact avec mon Conseiller Patrimonial GRESHAM Banque Privée.

**Cette opération, réalisée sans l'assistance et le conseil de votre Conseiller Patrimonial, relève de votre seule responsabilité, le support sélectionné par vos soins pouvant être différent de ceux préconisés par votre Conseiller en fonction de votre profil, lors de la souscription du contrat ou lors d'une précédente opération sur ce contrat.**

Les informations communiquées sont strictement confidentielles et réservées à une utilisation interne. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.

### Cadre réservé à la Compagnie

Versement de : ..... Chèque n° : ..... Banque : .....

Nom du CP : ..... Code du CP : ..... NC : .....

Fait en 2 exemplaires :

Le :

Signature :

(Signature précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé")



## AVENANT D'INVESTISSEMENT SPECIFICITES LIEES AU SUPPORT SCI PRIMONIAL CAPIMMO

Je reconnais être informé (e) :

- que le présent document constitue un avenant aux Conditions Générales valant Note d'Information à mon contrat
- que dès signature du présent document, il fera partie intégrante de mon contrat, par ailleurs déjà composé des Conditions Générales valant Note d'Information et des Conditions Particulières signées par GRESHAM ainsi que, le cas échéant, de la (ou des) précédente(s) demande(s) d'avenant.

### Article 1. Présentation et champ d'application

Le support *Primonial CAPIMMO* est un support en unité de compte représentatif de parts sociales de la Société Civile Immobilière à Capital Variable *Primonial CAPIMMO* géré par *Primonial Real Estate Investment Management (PREIM)*.

Cette unité de compte est régie par les règles applicables aux unités de compte décrites dans les Conditions Générales valant Note d'Information du contrat concerné. Cependant, elle répond également, en complément ou en remplacement, aux règles spécifiques définies dans le présent document.

**Comme pour toute unité de compte, GRESHAM ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**

### Article 2. Modalités d'investissement

Pour investir sur *Primonial CAPIMMO*, le souscripteur doit obligatoirement faire parvenir à l'assureur : la présente demande complétée, datée et signée ainsi que le bulletin d'investissement.

**Une demande d'avenant devra être remplie par contrat concerné. Ce support n'est pas éligible aux mineurs, aux majeurs protégés et aux résidents situés hors de France ou quel que soit leur lieu de résidence aux personnes considérées comme US Persons au sens des règles applicables aux États-Unis d'Amérique dites « Regulation S ».**

### Article 3. Frais

Par dérogation à l'article « Frais » des Conditions Générales valant Note d'Information du contrat concerné, les articles suivants sont modifiés :

#### 3.1 Frais à l'entrée et sur versements

Par versement ou arbitrage, il sera prélevé par l'Assureur, 2 % de la prime versée ou du montant arbitré sur le support *Primonial CAPIMMO*. Ces frais sont acquis à la SCI.

#### 3.2 Frais de gestion de la SCI

1,60 % HT de l'actif brut réévalué des actifs de la SCI (inclus dans la VL). Le détail des frais attachés à la gestion financière est exposé dans la brochure commerciale disponible auprès de votre Conseiller Patrimonial, du siège de GRESHAM et sur le site [www.gresham.fr](http://www.gresham.fr).

### Article 4. Règles de gestion du contrat en cours de vie de l'unité de compte / compatibilité avec l'unité de compte *Primonial CAPIMMO*

Les options suivantes, éventuellement présentes au sein du contrat concerné par la présente demande, sont incompatibles avec l'unité de compte *Primonial CAPIMMO* :

- avance : aucune avance ne peut être accordée tenant compte de la valeur de cette unité de compte
- options de gestion : investissement progressif ou dynamisation des plus-values.

En revanche, il est possible pour le souscripteur de demander la mise en place d'une garantie décès optionnelle prévue dans la version 4 des contrats Concordances ou pour tout autre contrat de la gamme Concordances dans l'avenant dit *Advance 4*.

La sortie en parts de *Primonial CAPIMMO* ne pouvant pas s'effectuer dans les conditions prescrites par la loi (parts négociables et ne conférant pas de droit de vote à l'Assemblée Générale des actionnaires d'une société inscrite à la cote officielle d'une bourse de valeurs), le souscripteur ou le bénéficiaire ne pourra dans tous les cas obtenir qu'un règlement en espèces.

Les Conditions Générales valant Note d'Information du contrat visé par la présente demande ne sont pas autrement modifiées.

Fait à ....., le

**Signature obligatoire :**  
(Signature précédée de la mention  
manuscrite « lu et approuvé »)



Situation au 27 mai 2016

# PRIMONIAL CAPIMMO

**Société de gestion :** Primonial REIM  
**N° Agrément :** GP 11000043 du 16/12/2011  
**Date Agrément AIFM :** 10 juin 2014  
**N° Siren :** 531 231 124 RCS Paris

## CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

<b>Forme juridique</b>	Société civile immobilière à capital variable
<b>Code LEI</b>	9695000VFPOQ8ZI8B758
<b>Date de création</b>	26 juillet 2007
<b>Durée de vie</b>	99 ans
<b>Durée de détention recommandée</b>	8 ans

<b>Société de Gestion</b>	Primonial REIM
<b>Valorisateur</b>	BNP Paribas Fund Services
<b>Dépositaire</b>	CACEIS Bank France
<b>Gestion de la poche actions</b>	Gestion 21
<b>Commissaire aux Comptes</b>	Mazars

<b>Valorisation</b>	Hebdomadaire
<b>Centralisation</b>	jeudi avant 17h00
<b>Souscription</b>	VL + 2%
<b>Frais d'entrée</b>	2% acquis au fonds
<b>Frais de gestion</b>	1,60% HT de la valeur brute des actifs

**Facteurs de risques** en revenu, en capital, de marché, de crédit, de liquidité



## MÉTHODE DE VALORISATION DES ACTIFS IMMOBILIERS

<b>SCPI à capital variable</b>	valeur de retrait
<b>SCPI à capital fixe</b>	valeur de réalisation
<b>OPCI</b>	valeur liquidative
<b>OPCVM immobilier</b>	valeur liquidative
<b>Immobilier direct</b>	valeur d'expertise
<b>Immobilier coté</b>	cotation boursière

Les revenus générés sont capitalisés.

## CHIFFRES CLÉS AU 27 mai 2016

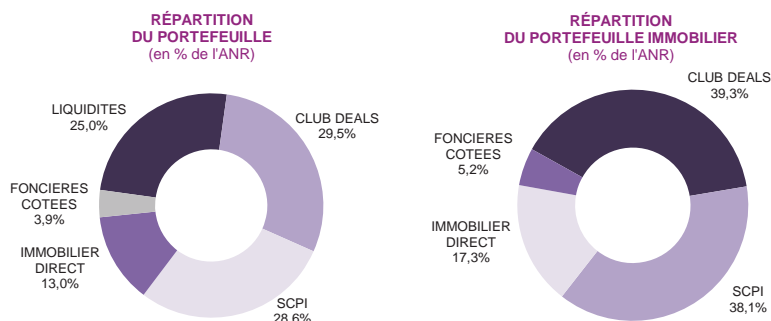
<b>Actif net</b>	1 104 178 121,00 €
<b>Valeur Liquidative</b>	228,72 €
<b>Valeur de souscription</b>	233,29 €
<b>Nb de parts</b>	4 827 499,389

<b>Performance YTD</b>	2,26%
<b>Performance sur 1 an glissant</b>	4,96%
<b>Volatilité 52 semaines</b>	0,86%

<b>Nombre de lignes du portefeuille</b>	122
---	-----

Primonial Capimmo est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) géré par la Société de Gestion de Portefeuille Primonial Real Estate Investment Management, agréée par l'AMF (GP 11 000043). Il est accessible exclusivement en unité de compte au sein d'un contrat d'assurance vie. La SCI ne fait pas l'objet d'une offre au public et n'est pas agréée par l'AMF.

L'objet principal de Primonial Capimmo est la constitution et gestion d'un patrimoine à vocation immobilière principalement composé d'immeubles, de valeurs mobilières donnant accès au capital des sociétés à vocation immobilière, cotées ou non cotées, et de tout instrument financier émis par des sociétés ayant un rapport avec l'activité immobilière.



## PERFORMANCES CUMULÉES

Création	5 ans	3 ans	2 ans	1 an
55,53%	25,25%	15,90%	10,23%	4,96%

## PERFORMANCES ANNUELLES

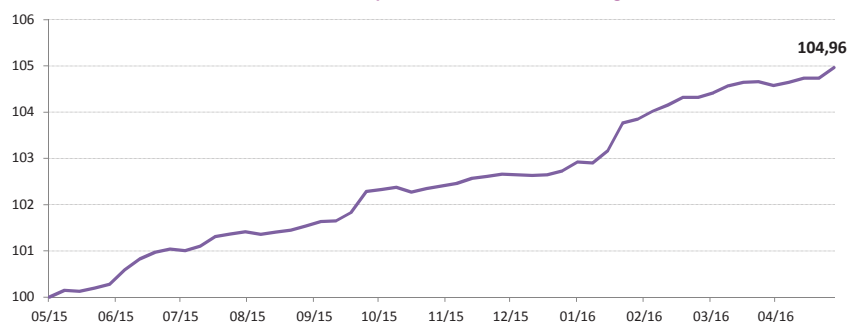
2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
4,95%	4,70%	5,04%	5,07%	1,80%	3,18%	2,59%	6,89%	8,89%

## ANALYSE DES PERFORMANCES (depuis la création)

	1 semaine	1 mois	3 mois	6 mois	12 mois
Performance moyenne	0,10%	0,39%	1,29%	2,38%	4,39%
Meilleure période	4,71%	8,37%	9,12%	12,84%	15,42%
Moins bonne période	-1,73%	-1,77%	-0,12%	0,46%	1,39%
% périodes > 0	94%	97%	99%	100%	100%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps

Évolution de la Valeur Liquidative en base 100 sur 1 an glissant



Document réservé aux actionnaires de PRIMONIAL CAPIMMO - ne pas diffuser

Ce document ne constitue pas une offre commerciale. La performance passée n'est pas un indicateur fiable de la performance future. La valeur d'un investissement peut varier à la hausse comme à la baisse. Les informations contenues dans ce document sont considérées comme fiables. Primonial REIM ne peut cependant en garantir l'exactitude ni l'exhaustivité.

PRIMONIAL CAPIMMO